

désormais obligatoire. Passé ce délai, celles qui n'auraient point fait les diligences nécessaires, "sont réputées dissoutes de plein droit. Il en sera de même de celles auxquelles l'autorisation aura été refusée."

"C'est à chacune des congrégations de savoir ce qu'elle a à faire et de prendre, dans la plénitude de son indépendance, le parti qui lui semblera le meilleur. Mais il ne fait doute pour personne que, dans le nombre, il y a des victimes marquées d'avance pour le sacrifice. Qu'elles demandent l'autorisation ou qu'elles ne la demandent pas, leur sentence est prononcée. Qui sont celles-là? Y en a-t-il deux, comme l'ont dit certains journaux? Y en a-t-il plusieurs? C'est le secret des dieux, entendez des ministres, sénateurs et députés qui se sont réservé, dans toute la force du terme, le droit de vie et de mort vis-à-vis des instituts religieux.

"Mais, en toute hypothèse, du moment que l'un d'eux doit être frappé, il faut sans doute que les jésuites le soient :

Et s'il n'en est qu'un seul, *nous serons* celui-là.

"J'en demande pardon à ceux qui servent dans un autre régiment que le mien. J'estime avec la plus complète sincérité qu'ils méritent tout autant que nous les haines dont on nous honore; je constate seulement un fait devenu assez banal pour que l'amour-propre n'ait plus à s'en prévaloir. La Compagnie de Jésus est en possession de recevoir les premiers coups."

Le *Temps* de Paris donnait, il y a une quinzaine de jours, des informations qui semblaient avoir un caractère officieux. D'après ce journal, à ce moment, sept congrégations d'hommes seulement avaient fait parvenir au ministère de l'Intérieur leur demande à fin d'autorisation. Une seule importante, celle des Dominicains, figurait parmi ces sept congrégations.

Parmi les religieux qui se préparent à partir, on mentionne ceux de la Grande-Chartreuse, près de Grenoble. Le Conseil général de l'Isère a poussé le fanatisme jusqu'à émettre le vœu que la loi leur fût appliquée dans toute sa rigueur. Le *Gaulois* publie, à ce propos, les renseignements qui suivent: "Un prêtre du pays a expliqué que le vote du conseil général de l'Isère avait particulièrement surpris et peiné, et même écœuré les Chartreux. Indépendamment de leur industrie spéciale, les Chartreux répandaient beaucoup d'activité dans la région; et,